



CSA Ministériel du 10/03/2023

DÉCLARATION LIMINAIRE :

Madame la Secrétaire générale,

Diderot disait jadis « *il faut être enthousiaste de son métier pour y exceller* ». C'est précisément ce sentiment d'enthousiasme et de satisfaction qui enivre le personnel de la pénitentiaire depuis l'annonce du garde des Sceaux.

Pour rappel, **FORCE OUVRIÈRE** avait obtenu une réforme inédite à travers la fusion des grades qui constituait un préalable à un projet plus ambitieux défendu par notre organisation syndicale.

Faisant preuve d'une abnégation sans faille, **FORCE OUVRIÈRE** obtient de la chancellerie une **RÉFORME HISTORIQUE**. En effet, le ministre de la transformation et de la fonction publique et le garde des Sceaux ont annoncé une réforme statutaire d'ampleur qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

Avec en outre, le passage du Corps d'Encadrement et d'Application en catégorie B, le passage du Corps de Commandement en catégorie A, une revalorisation indiciaire et indemnitaire importante et enfin la création de centres interrégionaux de formation.

L' **Union FO Justice** se réjouit de cette victoire qui est le fruit d'un labeur de longues dates contre vents et marées. Force est de constater que la campagne nauséabonde orchestrée par une intersyndicale d'infortune n'a pas produit l'effet escompté. Les adeptes du scepticisme qui se ruiaient dans les brancards pour dénoncer des prétendus fantômes statutaires de **FORCE OUVRIÈRE** sont invités désormais à se taire.

Pendant de nombreuses années, faisant fi des insanités et mensonges éhontés, notre organisation syndicale a milité avec détermination sous le regard acerbe des oiseaux de mauvaises augures. Nous avons mené une campagne de longue haleine et cet investissement connaît enfin un épilogue sans précédent.

Ces annonces marquent un tournant historique pour la reconnaissance de nos métiers et de nos missions, pour autant nous resterons vigilants. **Nous continuerons de travailler conjointement avec la chancellerie pour nous assurer que cette réforme soit accompagnée d'un budget à la hauteur des ambitions affichées.**



Madame la secrétaire générale,

S'agissant du point relatif aux emplois de direction du ministère de la justice, l'**Union FO Justice** dénonce la méthode. En effet, il aurait été préférable d'amorcer un dialogue et des réunions de travail bien en amont. Il est dans l'intérêt de l'administration d'accorder une place prépondérante aux organisations syndicales représentatives pour permettre l'émergence de réforme cohérente et en adéquation avec les réalités de ce ministère.

L' **Union FO Justice** a proposé des amendements qui mettent en exergue les carences d'une réforme imposée au pas de course.

En effet le projet de réforme ne correspond pas aux emplois supérieurs du ministère, de la même manière les critères de sélection n'ont pas été pris en compte par les différents services, même constat au sujet des intitulés de postes, enfin des postes fonctionnels de hautes responsabilités dont certains n'ont pas été retenus.

Cette réforme n'est donc pas à la hauteur des attentes légitimes des cadres supérieurs même si elle peut s'avérer profitable pour d'autres.

L'**Union FO Justice** plaide pour un recalibrage vers le haut pour 2024 et une réflexion de fond sur la notion d'emploi fonctionnel.

Madame la Secrétaire générale,

L'**Union FO Justice** demande le report du point relatif au statut particulier des Personnels Techniques de l'administration pénitentiaire. Lors du dernier CSA-Ministériel, notre organisation syndicale avait pointé des pieds de grille en deçà du SMIC. L'administration s'était engagée à interpellier la DGAFP pour mettre les grilles en conformité. Il semblerait au regard des éléments portés à notre connaissance, que vous soyez encore en attente d'un arbitrage. **A ce titre, il nous paraît impossible de se positionner en l'absence de ces modifications de grille.**

Madame la Secrétaire générale,

Nous ne pouvons clore notre déclaration liminaire sans rappeler la mobilisation de FORCE OUVRIERE contre la réforme des retraites. Nous restons aux côtés des agents qui sont massivement opposés à l'idée de travailler plus longtemps. Nous continuerons à mener des actions pour contraindre le gouvernement à abandonner cette réforme inutile. Nous profitons de cette instance pour rappeler que certains corps de la PJJ bénéficiaient de la catégorie active avant le passage en catégorie A.

L'Union FO Justice invite la chancellerie à porter une réflexion de fond sur la reconnaissance de la pénibilité de ces métiers !

